## 1961. No. 9

of the facilities in Canada now required to strengthen and extend the continental air defence system. If these conditions are acceptable to your Government, I propose that this Note and Annex, and your reply, should constitute an agreement between our two Governments, effective from the date of your reply.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

H. C. GREEN, Secretary of State for External Affairs.

Ottawa, September 27, 1961

Willis C. Armstrong, Esq., Charge d'Affaires a.i., Embassy of the United States of America, OTTAWA, Canada.

eures au Chargé d'affaires ad interim

## SIB

estativa l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu au sein du Comite ministeriel Canada-Etats-Unis de la défense commune et aux secons mandations du commandont en chef de la Défense aerienne de l'Amerique du Nord concernant l'extension et le renforcement du système de défense aérienne du continent y compris l'établissement au Canada de bases de missiles sol-pir é

Le Gauvernament canadien par des déclarations en date du 28 septembre Le Gauvernament canadien par des déclarations en date du 28 septembre 1958 et du 20 fevrier, 1958, a donné à sutendrergue des bases de missiles ROMA RC seraient établies au Canada, que le réscu de radar EINERE serait endates par l'addition d'un certain nombre de stations principales de radar et de stations correctrices de radar, et que le réscu de radar El verder et ment électronique de commande et de calcul SAGE (système serai-automatique de détection et d'interception) Part recomp qu'il importe de s'entendre sur un partage satisfaisant des frais Qu'entrainerant ces neuveaux programmes. El a state nos deux Gouvernements et estations correctrices de scoreds antérieurs entre nos constrates des part recomp qu'il importe de s'entendre sur un partage satisfaisant des frais et assure d'un cours de leurs entretiens. Les représentants de nos deux Gouvernements qu'entrainerant ces neuveaux programmes. El a sidé conclu des ententes dans et aparticulier de la subclaration de principes pour la conérction éconemi assurer d'un commun accord l'utilisation la plus économique et la plus efficace dues, d'octobre 1950, et des entretiens constants entre nos Gouvernements dues, d'octobre 1950, et des entretiens constants entre nos Gouvernements et au gauticulier de la subclaration de principes pour la conérction éconemi et au compte avant tout de ce que les nouvelles installations, fout coûteusce, de vent donner au Canada et aux États-Unis une plus grande sécurité commune. Les movéres contention de la subcenties dans deux pays pour leur defense. On a

Liss tobresonieus et prix d'utilisation de certaines des futures installations en tenant compte de la responsabilité conjointe des deux Couvernements quant aux opérations du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Mord. Un accord distinct entre les organismes compétents de nos deux Couvernements firera les dispositions relatives à cet aspect de la question.

adaMan Gouvernement a l'honneur de proposer que les conditions énancées dans l'Annexe à la présente Note, qui sont conformes aux ententes conclues entre les représentants de nos deux Gouvernements, régissent le financement, la

Recuell des Traités 1950, Nº 15